

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 mars 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 19/2025

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Monsieur le Maire expose que le 106^{ème} Congrès des Maires s'est déroulé du 18 au 21 novembre 2024 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes ; le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Suite à l'appel à candidature faite lors d'une séance du Conseil Municipal, Mesdames BERNARD-MARTINEZ Nathalie, DUCHAMP Cécile et Messieurs DURAND Gérald et PONTHER Jean-Yves, ont souhaité participer à ce congrès.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge les frais afférents au transport, à la restauration et à l'hébergement dans la limite de 500 € par élu sur présentation des justificatifs de paiement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

